

L'actualité

groupe UMP

RETRAITES

MARDI 11 FEVRIER 2003

N° 19

SÉNAT

Lors de l'audition de **François Fillon**, Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, sur la réforme des retraites devant la commission des affaires sociales, présidée par **Nicolas About**

(Yvelines), **Dominique Leclerc** (Indre et Loire) s'est félicité de la volonté du Gouvernement de présenter et d'expliquer devant le Sénat les grandes orientations, la méthode et le calendrier de la réforme. Il s'est interrogé sur la nature et la portée respective du dialogue et de la négociation.

Jean Chérioux (Paris) a insisté sur la nécessité d'une coordination des politiques européennes en matière de retraites, compte tenu des conséquences d'une telle réforme sur la compétitivité et sur l'emploi. **Jean-Pierre Fourcade**

(Hauts de Seine) a rappelé que l'effort demandé aux Français pour la réforme des retraites devait être équilibré et réparti entre actifs et retraités. Il a approuvé le principe de liberté fixé par le Gouvernement et a souligné la nécessité de simplifier l'architecture des différents régimes de retraites.

André Lardeux (Maine-et-Loire) a considéré qu'un des objectifs de la réforme pourrait être de maintenir constant le rapport entre actifs et retraités. **Jean-Louis Lorrain** (Haut-Rhin) s'est félicité du lien fait par le Premier ministre entre la réforme des retraites et le dynamisme démographique que doit favoriser une politique familiale active.

Alain Vasselle (Oise) a rappelé que le fonds de réserve des retraites devait normalement être alimenté par les excédents du fonds de solidarité vieillesse.

AIR FRANCE

Examiné en Conseil des ministres le 16 décembre 2002, ce projet de loi sur Air France, rapporté par **Jean-François Le Grand** (Manche) et **Yves Fréville** (Ile-et-Vilaine) vise à réduire la participation de l'Etat dans le capital de la compagnie Air France, qui s'élève à 54,4%. Après la première ouverture de capital intervenue en 1999, ce projet de loi rendra l'Etat actionnaire minoritaire tout en préservant les spécificités historiques de la compagnie, notamment la représentation de différentes catégories de personnel. Dans un environnement désormais mondialisé et très fragilisé à la suite de l'attentat du 11 septembre, ce texte permettra à la compagnie de consolider ses alliances, de maintenir sa place dans la compétition internationale, de nouer des partenariats et d'accélérer la modernisation de sa flotte. Le rapporteur **Jean-François Le Grand** a estimé que ce texte visait à organiser la privatisation dans les meilleures conditions écono-

POLITIQUE DU SPORT

Dans le cadre de l'ordre du jour réservé du Sénat, un débat a été organisé, à l'initiative de **Jean-Claude Carle** (Haute-Savoie) mardi 11 février sur la politique du sport. Selon lui, le sport n'est pas une discipline mineure, une distraction, ou encore un passe-temps mais bien au contraire une discipline à part entière. Il est donc urgent de lui donner la place qu'il mérite car il n'existe pas de grande nation qui ne reconnaisse les vertus du sport et qui ne les encourage. Aussi, Jean-Claude Carle attirera l'attention du Ministre des sports sur la place prépondérante que doit tenir le sport dans notre société et sur son importante dimension sociale. Il soulignera que les États Généraux du Sport ont été fort concluants et ont en effet permis aux différents acteurs du monde sportif de faire

le point sur les difficultés mais aussi sur les atouts du sport français et d'amorcer ainsi de nombreuses pistes d'action pour les mois à venir. Aussi, suite aux diverses rencontres et concertations qui ont eu lieu entre les différents acteurs du monde sportif, il souhaite savoir quelles seront les priorités du Gouvernement dans ce domaine dans les prochains mois. Plus précisément, la création, d'une part d'un "observatoire du sport" dans chaque région et, d'autre part, d'une "fondation du sport" a été évoquée. Aussi le sénateur aimerait connaître le rôle précis de ces structures ainsi que la manière dont elles seront gérées et dont elles fonctionneront. Interviendront au cours de ce débat : **Jacques Valade** (Gironde) et **Jean Faure** (Isère).

le point sur les difficultés mais aussi sur les atouts du sport français et d'amorcer ainsi de nombreuses pistes d'action pour les mois à venir. Aussi, suite aux diverses rencontres et concertations qui ont eu lieu entre les différents acteurs du monde sportif, il souhaite savoir quelles seront les priorités du Gouvernement dans ce domaine dans les prochains mois. Plus précisément, la création, d'une part d'un "observatoire du sport" dans chaque région et, d'autre part, d'une "fondation du sport" a été évoquée. Aussi le sénateur aimerait connaître le rôle précis de ces structures ainsi que la manière dont elles seront gérées et dont elles fonctionneront. Interviendront au cours de ce débat : **Jacques Valade** (Gironde) et **Jean Faure** (Isère).

EN PRÉPARATION...

Le gouvernement se penche actuellement sur l'élaboration d'un projet de loi sur l'avenir de nos campagnes. Ce texte, qui se veut ambitieux, implique sept ministères, notamment ceux de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il devrait être présenté en conseil des ministres fin mai pour qu'une première lecture au Parlement puisse être programmée avant l'été. Les grands objectifs de la future loi : le remembrement et les questions foncières (primordiales à la prévention des inondations), le patrimoine bâti et les espaces naturels (avec un volet réservé à la pratique de la chasse), le maintien des services publics, l'artisanat, le logement, le réseau des services de santé, le thermalisme et le tourisme, la pluriactivité des agriculteurs et l'agriculture périurbaine. Une place particulière devrait être réservée aux zones de montagnes qui touchent une quarantaine de départements.

FINANCES

Lors de l'audition d'**Alain Lambert**, Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, sur le programme pluriannuel des finances publiques 2004-2006 et sur la gestion des crédits budgétaires pour 2003, **Philippe Marini** (Oise), rapporteur général, s'est interrogé sur la possibilité d'annuler tous les reports de crédits avant d'étudier l'opportunité d'en rétablir une partie et a souhaité savoir si l'analyse de la situation économique par le Gouvernement a évolué depuis la discussion de la loi de finances initiale pour 2003. **Yves Fréville** (Ille et Vilaine) a souhaité savoir si la norme de croissance des dépenses devait être considérée comme " infranchissable " et si le Gouvernement entendait faire jouer " les stabilisateurs automatiques " en 2003 au risque de dépasser la limite de 3% du PIB.

ABELLES

De nombreux sénateurs et notamment **Jacques Oudin** (Vendée) se sont préoccupés des effets du Gaucho sur les abeilles. Le Ministre de l'Agriculture souhaite aujourd'hui approfondir l'étude multifactorielle sur la cause de mortalité des abeilles initiée en 1999 en créant des zones d'observations où l'utilisation du Gaucho sera suspendue, afin de comparer les effets de cette suspension avec les régions où celui-ci reste utilisé. En outre, le Ministre a décidé de prolonger de 3 ans la suspension d'autorisation du gaucho pour le traitement de semences de tournesol. Enfin, le Gouvernement a décidé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, de développer un large programme de mesures d'accompagnement et notamment le renforcement de la surveillance des pratiques apicoles et agricoles.

Au cours de sa réunion du mardi 4 février 2003, la commission des finances du Sénat, a fait le bilan des contrôles budgétaires entamés en 2002. Sur les 29 contrôles engagés, plus des deux tiers ont déjà été menés à leur terme : 10 ont fait l'objet d'auditions, de déplacements ou de communications en commission, cinq rapports d'information ont déjà été publiés et six nouveaux rapports d'information devraient être diffusés dans les semaines à venir. Le programme des contrôles budgétaires qu'effectueront les rapporteurs spéciaux au cours de l'année 2003 s'établit comme suit : **Joël Bourdin** (Eure) sera en charge d'un contrôle sur le Fonds national pour le développement des adductions d'eau ;

Yves Fréville (Ille-et-Vilaine) sur le dégrèvements d'impôts locaux ; **Gérard Braun** (Vosges) et **Eric Doligé** (Loiret) sur les Services déconcentrés de l'Etat ; **Jacques Oudin** (Vendée) sur la poursuite des travaux sur le financement des infrastructures de transport et l'actualisation du rapport d'information n° 42 ; **Roger Karoutchi** (Hauts-de-Seine) sur la politique immobilière de l'administration centrale ; **Adrien Gouteyron** (Haute-Loire) sur l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) et les crédits en faveur des droits des femmes et, **Joseph Ostermann** (Bas-Rhin) sur l'efficacité des ANPE.

REPRESSION DE L'ACTIVITE DE MERCENAIRES

La commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, présidée par **André Dulait** (Deux-Sèvres) a approuvé le projet de loi relatif à la répression de l'activité de mercenaires en discussion devant la Haute assemblée le jeudi 6 février. Le rapporteur, **Michel Pelchat** (Essonne), a estimé que le recours au mercenariat contribuait à entretenir l'instabilité et les conflits dans plusieurs régions du monde. Il s'est félicité que ce projet de loi permette de compléter notre code pénal afin de poursuivre efficacement les faits de mercenariat commis par des ressortissants français ou des personnes résidant habituellement sur notre territoire. Aux yeux du rapporteur, le principal mérite du texte est de s'appuyer sur une définition précise des faits incriminés, reprenant les critères les plus largement admis par le droit international, et notamment le protocole I additionnel aux

conventions de Genève. La commission a présenté deux amendements de précision, notamment pour permettre la bonne application du texte au cas de mercenaires agissant auprès de forces non-gouvernementales. **Joël Bourdin** (Eure) a indiqué que l'utilisation croissante des mercenaires aggrave la violence, perturbe les efforts diplomatiques, déstabilise les États et porte souvent atteinte aux droits de l'homme. Il a déclaré : " La France se devait de réagir et nous félicitons le gouvernement d'avoir inscrit à l'ordre du jour ce projet de loi déposé sous la précédente législature qui comblera un vide juridique et complètera utilement notre Code pénal en identifiant clairement et en sanctionnant lourdement l'activité de mercenaire, de même que son organisation. Le groupe U.M.P. a soutenu cette démarche conforme aux principes défendus par la France au plan international, et a voté le texte ainsi amendé.

L'ITALIE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Après cinq années de majorité et de Gouvernement de centre gauche, les élections du 13 mai 2001 ont permis à la " Maison des Libertés ", coalition conduite par Silvio Berlusconi, d'obtenir une nette majorité tant à la Chambre des députés qu'au Sénat. Ces élections ont marqué un succès personnel pour Berlusconi qui est parvenu à asseoir la domination de son parti " Forza Italia " au sein de la coalition. Elles ont également confirmé la tendance à la bipolarisation de la vie politique italienne note **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). Face à une opposition morcelée, Monsieur Berlusconi a la quasi certitude de se maintenir jusqu'en 2006. Confronté à l'épreuve de la durée et des difficultés économiques et sociales, il doit faire face aux turbulences politiques au sein de sa majorité dont il apparaît le ciment. Le

Président du Conseil doit également composer avec l'actuel Président de la République Carlo Ciampi qui tient à jouer le rôle de garant de l'autorité morale et de l'unité nationale. Les divisions politiques amplifiées par la loi électorale ont abouti à une large défaite de la gauche en terme de sièges au Parlement. Depuis, la gauche italienne traverse une crise profonde et persistante. La fracture s'accroît de plus en plus entre les appareils politiques et l'électorat de gauche. L'espoir de la gauche se porte sur la candidature de M. Romano Prodi, Président de la Commission européenne aux prochaines élections en 2006. Rappelons que l'Italie est notre premier partenaire culturel et notre deuxième partenaire commercial après l'Allemagne, c'est pour nous un partenaire très important.